

Préservation des milieux humides : le Cerema capitalise les bonnes pratiques

Le 2 février, ce sera la journée mondiale des zones humides, sur le thème de la prévention des risques catastrophes. Le Cerema joue un rôle actif en matière de préservation des zones humides, que ce soit dans le domaine de l'aménagement urbain ou des infrastructures. Il réalise de nombreux ouvrages techniques et pratiques à destination des professionnels et des gestionnaires.

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la [Convention sur les zones humides](#), le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar.

Protéger les zones humides dans les projets d'aménagement

En France, plus de 67 % des milieux humides ont disparu depuis le début du XXe siècle. En provoquant fragmentation, pollution et drainage des sols, l'urbanisation contribue à cette disparition. Pourtant, ces espaces représentent de précieux réservoirs de biodiversité. En outre, ils contribuent à épurer les eaux de ruissellement, à réguler les débits hydrauliques et constituent un lieu propice au développement culturel.

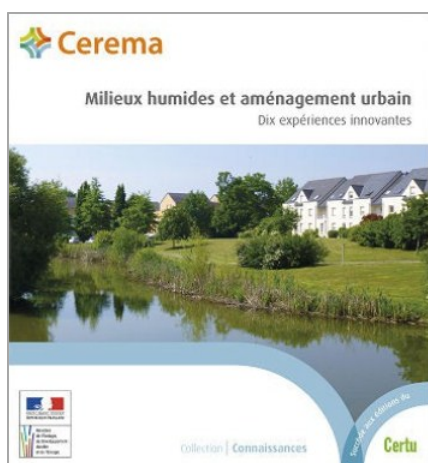


Zone humide à Maël-Carhaix (Crédit: B. GUEZO Cerema)

La préservation des zones humides est un enjeu à la fois en termes de biodiversité et de développement durable. L'aménagement des territoires doit par conséquent préserver ces espaces. Les milieux humides sont désormais protégés, et les politiques d'aménagement doivent répondre au principe « [éviter, réduire, compenser](#) » : si on ne peut éviter d'atteindre aux milieux humides, on doit réduire l'impact sur eux et compenser l'impact environnemental du projet. Le Cerema participe aux développements méthodologiques visant à évaluer les fonctions des milieux humides.

Des ouvrages et fiches pratiques du Cerema pour préserver les milieux humides

Pour aider les gestionnaires à prendre en compte ces zones humides, notamment dans le cadre de la nouvelle compétence des collectivités liée à la [GEMAPI](#) (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le Cerema a réalisé des ouvrages tels que le guide « Milieux humides et aménagement urbain », ou plus récemment la brochure « Intégrer les zones humides dans les projets d'aménagement urbains ». Ces ouvrages donnent toutes les clés pour préserver ces espaces y compris dans les zones urbaines.



Milieux humides et aménagement urbain, dix expériences innovantes

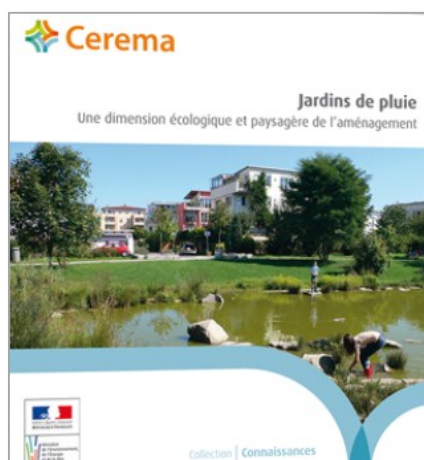
Accédez à la boutique : [ici](#)



Intégrer les zones humides dans les projets d'aménagement urbains

Accédez à la brochure : [ici](#)

De même, le guide « Jardins de pluie - Une dimension écologique et paysagère de l'aménagement », qui s'adresse aux services techniques des collectivités territoriales, aux bureaux d'études aménageurs, paysagistes et urbanistes, explique le concept de jardin de pluie et ses bénéfices et donne des exemples d'aménagements.



Jardins de pluie - Une dimension écologique et paysagère de l'aménagement

Accédez à la boutique : [ici](#)

Le Cerema a également diffusé une vidéo pédagogique qui montre l'intérêt de préserver les espaces de nature en ville, y compris les zones humides, afin de lutter notamment contre les îlots de chaleur. La vidéo « La nature en ville comme élément de confort climatique » est disponible en ligne, [ici](#).

En matière de milieux humides et d'infrastructures de transports, le Cerema a publié en 2015 un ouvrage technique « Zones humides et projets d'infrastructures de transport linéaires » afin d'aider les maîtres d'ouvrages à identifier précisément ces espaces (plus d'informations en ligne : [ici](#)).

Une fiche pratique destinée aux aménageurs, intitulée « Prise en compte des milieux humides dans les ÉcoQuartiers », est en phase de finalisation et paraîtra prochainement.

Un rôle actif du Cerema dans le Plan National d'action en faveur des milieux humides

Le Cerema est impliqué dans le [Plan National d'action en faveur des milieux humides](#), en tant qu'animateur du groupe consacré aux aménagements urbains et aux milieux humides.

Le Cerema pilote également le 2e grand prix « milieux humides et aménagement urbain », organisé dans le cadre du plan national. Ce prix permet de valoriser des projets menés en France et de capitaliser les retours d'expériences d'aménagements urbains prenant en compte les zones humides.

Cette année, le thème de la journée mondiale met l'accent sur le rôle des milieux humides dans la prévention des catastrophes. En effet, ces milieux contribuent à limiter les risques de submersion et d'inondation. Le Cerema termine la réalisation d'un nouveau guide, consacré aux milieux humides et aux inondations, afin de mieux comprendre le rôle des zones humides dans la lutte contre les inondations.

A propos du Cerema

Le Cerema est un établissement public placé sous la double tutelle des ministères en charge du développement durable, des transports et de l'urbanisme.

Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires, il est chargé d'apporter son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement, d'égalité des territoires et de développement durable.

Il développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui siègent conjointement à son conseil d'administration et son conseil stratégique.

Le Cerema, fort du potentiel d'expertise technique pluridisciplinaire d'innovation et de recherche appliquée ainsi que du savoir-faire transversal de ses 3 000 agents, propose une large palette de prestations dans les 9 champs d'action suivants :

- Aménagement et développement des territoires, égalité des territoires,
- Villes et stratégies urbaines,
- Transition énergétique et changement climatique,
- Gestion des ressources naturelles et respect de l'environnement,
- Prévention des risques,
- Bien-être et réduction des nuisances,
- Mobilité et transport,
- Gestion, optimisation, modernisation et conception des infrastructures,
- Habitat et bâtiment.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'établissement met en œuvre des activités d'expertise et d'ingénierie, d'évaluation, de méthodologie, d'innovation, d'essais et de contrôle, de recherche, de certification et de normalisation. Le Cerema diffuse également largement ses connaissances au travers de nombreuses publications, de colloques et journées techniques, de formations ou de sites web.

Pour en savoir + rendez-vous sur notre site internet : www.cerema.fr



CONTACT PRESSE

Anouk GAUBERT – Responsable du pôle communication du siège
T 04.82.91.75.49 - M 06.12.73.54.10
anouk.gaubert@cerema.fr